



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 19 mars 2018

### Les futures dépenses agricoles devraient être axées sur des valeurs cibles ambitieuses et pertinentes à atteindre en matière de performance, selon la Cour des comptes européenne

Dans un document d'information publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne recommande que les dépenses futures relevant de la politique agricole commune (PAC) soient axées sur des valeurs cibles ambitieuses et pertinentes à atteindre en matière de performance, et qu'elles soient pleinement conformes aux exigences en matière de légalité et de régularité. Les auditeurs indiquent en outre que les fonds devront être utilisés là où ils peuvent apporter une valeur ajoutée européenne significative.

Cette recommandation figure dans un document d'information relatif à l'avenir de la PAC, établi en réponse à la communication de la Commission sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture après 2020. La PAC fait actuellement l'objet d'une révision, car la période septennale de programmation des dépenses de l'UE prend fin en 2020.

Les objectifs de certaines mesures de la PAC sont mal définis, affirment les auditeurs. Par exemple, l'objectif de la mesure de verdissement introduite lors de la dernière réforme de la PAC – qui vise à améliorer les performances environnementales de celle-ci – n'était assorti d'aucune valeur cible spécifique concernant la contribution apportée par la mesure en faveur de l'environnement et du climat. Les objectifs devraient être quantifiés, lorsque cela est possible, en ce qui concerne non seulement les réalisations, mais aussi les résultats et l'impact.

*«L'affectation des fonds destinés à l'agriculture est parfois axée sur les domaines où ces fonds seront, selon toute vraisemblance, entièrement dépensés, et non sur ceux où ils répondent à des besoins majeurs et donnent des résultats», a déclaré M. João Figueiredo, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du document d'information. «Ceci dénote une culture de la dépense, plutôt qu'une culture de la performance.»*

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'information de la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Les auditeurs reconnaissent que la Commission a tenu compte de plusieurs des recommandations qu'ils ont formulées au fil du temps, et la Commission a fait part de son ambition de mettre en place un nouveau cadre fondé sur la performance. Ils ont toutefois observé que certaines statistiques ne respectent pas les critères qu'ils ont fixés dans de précédents rapports, et que les mesures soutenues risquent d'être similaires à celles qui l'ont été dans le passé.

L'Union ne possède actuellement pas de système statistique de nature à fournir des informations sur le niveau de vie de la population agricole. Les auditeurs ont demandé à plusieurs reprises que de telles statistiques soient établies afin d'orienter la politique en vue d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, ainsi que pour les autres objectifs de la PAC.

L'un des éléments clés de la réflexion de la Commission est un «nouveau modèle de mise en œuvre» qui repose sur une flexibilité et une subsidiarité accrues et qui donne aux États membres une plus grande responsabilité en matière de performance. D'après les auditeurs, pour que le nouveau modèle donne de bons résultats, les éléments ci-après devront être réunis:

- des mesures fondées sur des statistiques et des preuves scientifiques de qualité, qui produisent de manière évidente les résultats souhaités;
- pour les nouveaux «plans stratégiques de la PAC», la définition de valeurs cibles pertinentes, ambitieuses et vérifiables à atteindre, qui soient alignées sur les objectifs de l'UE;
- un cadre robuste pour le suivi et l'évaluation de la performance;
- une chaîne solide en matière d'obligation de rendre compte et d'audit, qui fournisse une assurance en ce qui concerne aussi bien la conformité que la performance.

---

Le document d'information de la Cour des comptes européenne relatif à l'avenir de la politique agricole commune est disponible en anglais sur le site web de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)). Les autres versions linguistiques seront publiées prochainement.